

Conformément à l'avis paru dans le Journal officiel de la République et canton du Jura du 2 décembre 2021 N° 43, l'Assemblée communale de ce jour est ouverte à 20h15 par son président, M. Antoine Froidevaux.

Le procès-verbal est tenu par Mme Sylvie Gigon Rotunno, secrétaire communale.

La liste électorale pour cette assemblée est arrêtée à 1326 ayants droit de vote en matière communale. Pour les raisons sanitaires en vigueur, une liste des participants est tenue et des masques sont mis à disposition, ainsi que du gel hydroalcoolique.

On note la participation de 32 électrices et électeurs. Le Conseil communal est au complet. Le Président rappelle l'article 20 alinéas 3 et 4, du Règlement d'organisation.

MM. WS et PR sont désignés comme scrutateurs.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 6 septembre 2021
2. Discuter et décider du morcellement de la parcelle no 125 avec changement d'affectation et vente du bâtiment « En Combas 275 » pour CHF 390'000.00.
3. Prendre connaissance et décider d'un crédit-cadre de CHF 485'000 pour l'assainissement de l'éclairage public et donner compétence au Conseil communal pour se procurer et consolider le financement.
4. Prendre connaissance et décider d'un crédit-cadre de CHF 1'000'000 pour le remplacement de conduites d'eau potable à Bressaucourt (Rte principale, Au Village, Sur la Côte) et d'eau potable et usées à Fontenais (Chauffour), et donner compétence au Conseil communal pour se procurer et consolider le financement.
5. Prendre connaissance et décider d'un crédit de construction de CHF 88'000 pour l'assainissement du mur de soutènement à la rue du Chauffour à Fontenais et donner compétence au Conseil communal pour se procurer et consolider le financement.
3. Divers

Demande de la Commission des finances, avec approbation du Conseil communal, de modifier l'ordre des objets de l'ordre du jour. Le point 3 qui concerne l'éclairage public, sera discuté à la place du point 5.

Cette proposition est acceptée selon l'article 23 alinéa 3, de du Règlement communal d'organisation.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 6 septembre 2021

Le Président informe les citoyens que le procès-verbal de l'assemblée du 6 septembre 2021 a été déposé publiquement 15 jours après l'assemblée. Aucune demande de complément ou de rectification n'est parvenue au secrétariat communal.

Mis au vote le procès-verbal du 6 septembre 2021 est accepté selon l'article 23, alinéa 3 du Règlement communal d'organisation.

2. Discuter et décider du morcellement de la parcelle no 125 avec changement d'affectation et vente du bâtiment « En Combas 275 » pour CHF 390'000.00.

Les personnes concernées directement par le sujet, quitteront la salle après la présentation.

M. Francis Dubey rapporte que le bâtiment est implanté sur la parcelle 125 d'une surface de 23'065 m², il est composé d'un bâtiment principal et d'un garage. Cette parcelle comporte plusieurs autres édifices, l'école, la halle polyvalente, l'entrepôt et le BSC, en zone d'utilité publique. Le Conseil communal procédera au changement de zone pour le centre ancien et le morcellement concerné sera de 724 m². Le bâtiment a fait l'objet d'une expertise par un bureau d'architecture.

Entrée en matière

WS se dit surpris de la vente de ce bâtiment qui est depuis longue date propriété de la commune. Il est d'ailleurs occupé par la commune pour le stockage de matériel et la salle est utilisée par la chorale. Comment cette vente a-t-elle été décidée ?

M. Petignat répond que ce bâtiment doit être assaini afin qu'il ne perde pas de sa valeur, ce qui nécessite plusieurs dizaines de milliers de francs, les locations devraient alors être augmentées. Les locataires Mme et M. Morina se sont portés acquéreurs, il paraissait naturel d'engager une discussion avec eux, d'autant que la situation financière de la commune est compliquée et le sera plus encore l'année prochaine. Le maire explique que le budget sera difficile vu la péréquation financière, d'autre part la vente du bâtiment nous permet d'avoir des liquidités bienvenues pour boucler l'année. Pour mémoire en 2019, lors du débat avec les trois candidats à la mairie, WS avait suggéré de vendre les bijoux de famille, ce qu'il avait repris lors d'une assemblée communale.

WS rappelle qu'un crédit avait été voté pour ce bâtiment, il demande quel est le coût des charges ? il demande le refus de l'entrée en matière.

M. Schneider intervient, la deuxième question ne se pose pas dans l'entrée en matière. Est-on d'accord de discuter sur la vente du bâtiment oui ou non ?

CV abonde dans l'avis de WS, il ne faut pas vendre son patrimoine, la commune doit trouver d'autre moyen de trouver de l'argent. Il a été rénové avec goût, il est fonctionnel et peu de communes possèdent un tel bien, il faut faire un bilan de l'ensemble des biens communaux. Il demande la non entrée en matière sur cet objet.

M. Petignat remarque que nous n'avons plus de bijoux de famille, l'ancien stand de tir de Bressaucourt a été vendu, ainsi que l'ancienne imprimerie. Nous n'avons pas d'autres biens de valeur. Ce qui chagrine le maire, c'est que l'on ne se rend pas compte du jonglage qu'il faut faire pour trouver des liquidités et payer les salaires des employés.

M. Dubey fait constater que l'on a vendu l'ancien stand de tir car il n'était plus utilisé en tant que tel, l'ancienne école nous l'avons vendue car nous n'avons plus rien à y faire, ici l'ancien bureau communal n'est plus utilisé en tant que tel, donc nous pouvons le vendre. La famille Morina va rénover le logement, les travaux effectués à l'époque crédit voté ne concernait que les façades, beaucoup de travaux sont à faire à l'intérieur et la commune n'en a pas les moyens.

FDR souhaite savoir ce que l'on va faire avec l'argent de la vente, vu les finances on ne peut dire qu'il s'agira d'améliorer le cashflow. Il remarque qu'une partie est utilisée par la communauté, la salle sera perdue en cas de vente.

M. Dubey répond que la chorale ne répète plus dans cette salle, mais dans la salle culturelle.

GV est d'accord pour la vente du bâtiment, il faut trouver de l'argent, nous n'avons plus le choix.

RV estime que si ça fait 20 ans que les locataires habitent le logement, le propriétaire doit payer la rénovation afin qu'il soit mis aux normes actuelles. La commune ne doit pas vendre ce bâtiment.

Il est répondu que dans ce cas, les locations seront augmentées.

Le président demande de voter sur l'entrée en matière, elle est acceptée par 21 voix contre 4 avis contraire.

Mme et M. Morina quittent la salle.

M. Dubey revient sur le rapport d'expertise qui a été réalisé, le prix de vente proposé est de 390'000 francs. Des paramètres tels que l'attrait du quartier, les nuisances, la qualité de la construction et l'isolation du bâtiment entre autres, ont été pris en compte. La valeur intrinsèque est de 492'000 francs, la valeur de rendement de 336'095 francs. Ces deux valeurs pondérées donnent une valeur vénale de 447'456 francs. A ce prix, nous déduisons le coût des travaux et l'entretien nécessaire et urgent, soit 55'000 francs, nous arrivons à une valeur de 392'456 francs.

Le Conseil communal recommande d'accepter la vente du bâtiment 275.

CV remarque que ce local pourrait être utilisé par la suite par une société. Il demande qu'en cas de vente, ce local reste disponible pour des locations.

M. Dubey répond que la famille Morina n'a jamais dit qu'elle renonçait à mettre à disposition ce local par la suite. D'autre part, la commune a assez de locaux disponibles pour les sociétés.

WS précise que ça n'est pas la vente du bâtiment qui le dérange, mais c'est pour la salle qu'il s'oppose. Il y a possibilité de mettre des classes de l'école à cet endroit, c'est pour cette utilisation que la salle avait été rénovée. L'administration communale et la salle du Conseil pourraient y être installés, elle serait accessible aux handicapés. Il ne faut pas se précipiter, on ne sait pas si dans quelques années nous en aurons besoin. WS suggère de s'intéresser à la vente de l'école enfantine de Bressaucourt, dans un premier temps.

M. Dubey fait savoir que l'utilisation de la salle n'est pas adaptée pour l'école, et l'endroit est trop petit pour la garderie il faut plusieurs salles. Après les rénovations au château, nous n'allons pas revenir à cet endroit pour l'administration communale, c'est d'ailleurs trop exigu. Elle n'est toutefois pas directement à plain-pied, il y a quelques marches.

FDR remarque que la surface du droit de passage est utilisée comme places de parc, ceci ne posera pas problème ? il faudrait trouver une solution afin d'éviter les conflits.

Il est répondu par la négative, le passage est pour les piétons, et parquer sur le côté reste possible.

VE ressent que le fait de perdre du patrimoine interpelle, le fait de vendre permet du cashflow mais une fois que l'on a vendu, c'est perdu. Ce bâtiment est d'utilité publique, le jour où l'on a besoin de quelque chose, il faudra investir ailleurs. Si l'on rénove, une augmentation de loyer serait supportable vu les taux actuels.

Le caissier informe que le loyer de la salle est de 600 francs par année et celui du logement se monte à 650 francs/mois, soit 7'800 francs par année.

PB demande le montant de la dette de la commune sur cette maison.

Il est répondu que c'est difficile à identifier vu les différentes répartitions dans le MCH2, le total de la dette est en rapport à notre patrimoine, mais il n'y a aucune dette sur le bâtiment.

Mise au vote de la vente du bâtiment 275, elle est acceptée par 15 voix contre 10.

3. Prendre connaissance et décider d'un crédit-cadre de CHF 1'000'000 pour le remplacement de conduites d'eau potable à Bressaucourt (Rte principale, Au Village, Sur la Côte) et d'eau potable et usées à Fontenais (Chauffour), et donner compétence au Conseil communal pour se procurer et consolider le financement.

M. Laurent Choulat renseigne que ce crédit cadre d'un million, concerne deux chantiers. Le premier se situe à Bressaucourt c'est le plus conséquent par sa longueur de 720 mètres qui va de l'entrée du village jusqu'à l'ancien bureau communal, puis par la route qui descend pour rejoindre la rue Sur la Côte, il est devisé à 900'000 francs environ. Tous les détails seront donnés par le bureau mandaté, avec une présentation à l'assemblée. À la suite de plusieurs fuites importantes et quelques investigations, les autorités ont conclu qu'une réfection complète de la conduite est nécessaire. Elle date des années 1900, donc dans un mauvais état général. Dans le même temps, les canalisations d'eaux usées seront assainies. Il est relevé que nous avons dépensés 82'000 francs pour des fuites en 2021. Un crédit cadre a été validé par le canton, qui a été consulté vu de la situation actuelle de la commune, et qui permet de ne pas augmenter notre dette. Ces investissements se feront sur plusieurs années, selon les amortissements réalisés.

Entrée en matière acceptée

M. Guttly du bureau RWB présente le dossier, la situation actuelle et les informations générales sont données. On constate deux régimes de pression à Bressaucourt, avec des conduites de petits diamètres et en mauvais état. Le schéma du nouveau concept est présenté, les hydrantes seront changées également et les raccordements des privés seront prévus par une vanne en bordure de fouille. Un avant-projet serait développé pour obtenir la meilleure efficacité de ces travaux. Les services industriels seront approchés (Swisscom, BKW, etc...) pour d'éventuelles extensions ou rénovations. Le SIN va réfléchir à une synergie avec la commune pour une réfection de la surface du revêtement de la route cantonale. Un devis estimatif est présenté, soit 915'000 francs pour les deux tronçons dont 157'066 francs pour les canalisations et 757'950 francs pour les conduites d'eau potable.

Le Conseil communal à l'unanimité recommande d'accepter ce point de l'ordre du jour.

M. Clément Daucourt prend la parole pour la Commission des finances, elle a souhaité modifier les points de l'ordre du jour afin de mettre en avant les problèmes liés aux réseaux d'eau. Le montant de 82'000 francs de fuites annoncé est certainement bien en-dessous ce qui est réellement, les frais liés au travail du fontainier ne sont pas compris, ni les fuites dans la nature. La commission recommande d'accepter le crédit-cadre pour le remplacement des conduites.

Nous enchaînons avec la présentation du projet du Chauffour, qui concerne le deuxième chantier, les deux objets étant liés.

À la suite de travaux effectués par BKW, nous avons constaté que les canalisations d'eau usée étaient défectueuses, après étude et réflexion, il a été décidé de changer également la conduite d'eau propre, profitant de ce crédit cadre pour la réalisation de ces travaux. M. Guttly présente les chiffres et la réfection de ce secteur.

FDR voit que l'on n'est pas la seule commune à avoir des problèmes de réseau d'eau, il est clair que l'on doit l'entretenir. Par contre, si l'on fait quelque chose, une demi-mesure ne devrait pas être réalisée, nous pourrions séparer les eaux de surface et les eaux propre directement.

Il est répondu que le PGEE ne voit pas de système séparatif pour les secteurs concernés.

FDR estime que ces mesures vont arriver plus tard, autant les faire maintenant.

M. Dubey répond que si la loi change, on ne doit pas changer toutes nos conduites. La traversée du village voyait du séparatif au début des travaux, pour arriver à une décision du canton d'imposer un seul tuyau. Nous sommes dans la même configuration.

FDR demande quelle est le surcoût que ça présenterait.

Réponse est donnée que le prix des canalisations serait doublé, il s'agirait de la même fouille pour plusieurs services.

FDR voit un problème en rapport au financement, on donne compétence au Conseil communal pour trouver les moyens nécessaires et consolider, il faut supprimer « consolider ». A son avis, si on n'obtient pas de décharge du peuple, on n'obtient pas son accord. Dans le cas où le projet se prolonge, des intérêts peuvent être ajoutés. Il faut donc faire des phases et demander à l'assemblée de consolider après chaque phase.

M. Dubey répond que si l'on prend l'option d'un crédit cadre, c'est que l'on va faire par phase et en fonction des ressources que l'on a, afin que la dette soit stabilisée. La proposition ne peut pas être prise en compte, on doit faire tous les travaux avant une consolidation.

M. Schneider précise que l'on vote sur un point global, on ne peut pas consolider au fur et à mesure, c'est la loi.

GV s'étonne que l'on vote sur un projet d'un montant de 1 million.

JH demande si les privés seront impactés par ces changements ?

M. Guttly explique que l'on va déconnecter l'ancienne conduite et raccorder une nouvelle. Des protocoles d'accord avec les privés seront à faire avant les travaux, ils seront rencontrés.

CV demande quelles subventions seront perçues de l'ECA Jura ?

Environ 35'000 francs.

VE voit que l'outil du crédit cadre est très bien et dynamique, il permet d'intervenir sur le plus urgent. Le problème des canalisations est important, il faut supprimer les fuites. Si l'on fait voter après chaque phase, on va perdre un temps énorme. Normalement 2% du réseau doit être changé chaque année, ceci permet d'éviter les pertes.

GV revient sur le principe, il est arrivé que l'on vote un crédit et que l'on revienne plus tard pour une rallonge dans une assemblée.

M. Choulat explique qu'il s'agit d'une étude avec le projet le plus cher, on ne va pas dépasser les montants présentés ce soir. On ne peut qu'affiner les coûts en cours d'élaboration.

M. José Petermann responsable du réseau d'eau communal, prend la parole pour préciser que l'état des conduites est inquiétant. Une des dernières fuites représentait 1'900 litres à la minute, elle alimentait le réservoir qui s'est retrouvé presque à sec. Une fois réparée, c'est une nouvelle fuite juste à côté qui a été détectée, le problème va donc se répéter prochainement et ça devient urgent d'intervenir. Les riverains en ont ras le bol, ils subissent

des coupures d'eau régulièrement. En 1949, une écriture précisait que le réseau d'eau devait être assaini, or rien n'a été fait depuis.

FDR voit que l'on a parlé de l'eau propre, mais qu'en est-il des eaux usées ?

M. José Petermann répond que ça n'est pas chiffré, dans le renouvellement on suit les études du PGEE.

DW estime que dans 5 ans on devra réintervenir, car il faudra refaire toute la suite du réseau dans les divers secteurs des villages. On ne s'est pas occupé de l'eau durant de nombreuses années, maintenant plus on attend plus ça sera cher, l'eau est précieuse. Il faut accepter le crédit-cadre présenté.

PR informe que pour les eaux usées, les tuyaux sont récents, par contre l'eau propre à Bressaucourt est un gros souci depuis longtemps, il est urgent de refaire ces canalisations.

Mise au vote de la proposition de M. De Roulet de supprimer la consolidation par le Conseil communal, elle est rejetée par 20 voix contre 3.

Mis au vote du crédit cadre, il est accepté par 31 voix, contre 1.

4. Prendre connaissance et décider d'un crédit de construction de CHF 88'000 pour l'assainissement du mur de soutènement à la rue du Chauffour à Fontenais et donner compétence au Conseil communal pour se procurer et consolider le financement.

Mme Angélique Kunz présente l'historique du mur du Chauffour, qui débute en 1997 où le bureau d'ingénieurs Voisard&Migy a été mandaté par la commune pour la réalisation d'un rapport d'état destiné à planifier les frais futurs d'équipements communaux. Ce document a permis aux autorités de l'époque de mettre en évidence une grande partie des travaux à réaliser sur l'ensemble du territoire communal. Les études et réalisations envisagées ont fait l'objet d'un classement par ordre de priorité à court, moyen et long terme. En février 2011, une mise à jour de ce rapport a été effectuée par le même bureau d'ingénieur en orientant principalement les choses dans le domaine des travaux publics, eau potable et eau usées. Selon ce rapport, un effort particulier a été consenti depuis 1997 par la commune de Fontenais pour l'assainissement des murs de soutènement du village. Cependant, il restait en priorité celui du Chauffour. Le Conseil communal de l'époque avait fait le choix de ne pas entreprendre de travaux sur ce secteur étant donné le montant trop important estimé, la priorité avait été mise sur la traversée du village. Comme déjà expliqué précédemment, les travaux du printemps dernier ont mis en lumière de gros travaux de réfection sur ce tronçon qui devenaient urgents. Son assainissement devient indispensable cette fois d'autant plus que les travaux futurs risquent encore d'affaiblir ce mur de soutènement. Nous avons besoin d'avoir un mur sain pour stabiliser la nouvelle route.

Entrée en matière acceptée

Le mur de soutènement à réparer est dans la partie supérieure. Les frais totaux se montent à 88'000 francs. Le Conseil vous recommande ce soir d'accepter ce crédit de construction pour le renforcement de ce mur de soutènement.

M. Clément Daucourt informe que la Commission des finances a considéré cette réfection comme urgente, dans le cas où il céderait les travaux seront conséquents, elle recommande d'accepter ce point de l'ordre du jour.

Mis au vote le crédit est accepté par 31 voix, aucun avis contraire.

5. Prendre connaissance et décider d'un crédit-cadre de CHF 485'000 pour l'assainissement de l'éclairage public et donner compétence au Conseil communal pour se procurer et consolider le financement.

Mme Voisard Bourquard donne les informations sur l'état de notre éclairage public qui est vétuste, les lampadaires qui le compose sont hétérogènes et fonctionnent avec une technologie obsolète. Le crédit soumis ce soir permettra de réaliser un éclairage moderne, intelligent, économe et en adéquation avec le changement climatique. Fontenais Cité de l'énergie Gold, se doit de saisir cette opportunité que nous accorde le canton pour réaliser ce projet d'assainissement. Les 146 luminaires au mercure ne peuvent plus être réparés, nous

n'avons plus d'ampoule de rechange. Avec la technologie LED, nous réaliserions 26'000 francs d'économies annuelles. Une synergie avec la rénovation du réseau d'eau de Bressaucourt pour les conduites pourrait se faire. Le Conseil recommande à l'unanimité d'accepter cet assainissement.

Entrée en matière acceptée

Les coûts d'assainissement sont basés sur les données de BKW, les économies seront de 49'000 francs au total. Les travaux seront fractionnés, dans un premier temps les lampes à mercure seront changées. Un graphique préparé par notre conseillère en énergie montre que les répercussions se verront d'ici 2 ans, vu la hausse du prix du kilowatt heure.

M. Clément Daucourt rapporte que la Commission des finances a beaucoup discuté du sujet, elle accepte de procéder par étape et de consolider, avant de passer à l'étape suivante. Les avantages de cet assainissement sont reconnus, mais avec ce que l'on a vécu par le passé avec le ménage courant, on est prudent à investir. Nous avons également un risque que dans 10 ans, le nouvel éclairage ne soit plus valable.

M. Francis Dubey répond que le projet est bien ficelé et s'autofinance, ce qui est rare. Par rapport à la traversée du village, et les luminaires dynamiques qui ont reçu la foudre, on a dû attendre une opportunité pour les remplacer. Ils ne sont pas identiques mais compatibles, donc ça fonctionne.

JH demande quelle est la durée de vie d'un lampadaire.

La conseillère répond qu'une garantie est donnée de 18 à 25 ans, par les fabricants.

FDR souhaite savoir si les luminaires actuels sont amortis et si les économies vont payer ces anciens lampadaires. Le problème est que si l'on augmente les coûts et que l'on sait que ça ne va pas durer 20 ans, on aura un problème d'amortissement sur la durée. Son avis est d'attendre encore et trouver une solution meilleure marché, voir pour éteindre plus souvent.

M. Francis Dubey ayant installé du LED partout dans son entreprise, renseigne que depuis 10 ans pas une seule lampe n'a été changée. Nous obtiendrions 85% d'économies d'énergie, et encore plus dans le cas d'éclairage dynamique, on pourrait ainsi éteindre facilement tout le système.

Le caissier remarque que le réseau de l'éclairage coûte plus 480'000 francs dans son entier, car on change les têtes mais les mâts restent, ceux-ci ayant donc encore une valeur. Nous amortissons actuellement 37'500 francs.

GV demande si on ne va pas enfin éteindre l'éclairage, une fois que le réseau sera assaini.

Mme Voisard Bourquard renseigne que ce qui nous empêche d'éteindre, ce sont les lampes à mercure qui ne le permettent pas. Prioritairement le mercure sera donc changé pour pouvoir éteindre plus régulièrement.

Il est demandé comment vont s'échelonner les travaux.

Réponse est donnée que le projet sera affiné, l'idéal serait sur 4 ou 5 ans selon nos finances. Nous allons opérer sur Bressaucourt dans un premier temps, où le mercure est plus conséquent.

FDR interroge sur la possibilité de financer les deux projets sans augmenter la dette. La Commission des finances souhaite une priorisation. Il demande un engagement du Conseil de prioriser par phase, on ne peut pas mettre un million pour les eaux et 88'000 francs pour l'éclairage. Il demande que l'on supprime « consolidation » dans les compétences au Conseil communal.

M. Dubey répond que l'on amorti chaque année notre dette, jusqu'à présent les 2 millions que nous devons au canton nous péjoraient. La Commission des finances étant convoquée régulièrement, elle donnera son avis.

M. Petignat souhaite rappeler ce qui a déjà été dit, le Conseil communal peut s'engager à informer la Commission des finances régulièrement, et revenir chaque année au moment des comptes pour faire état de ce qui a été investi et consolidé.

Mise au vote de la proposition de M. De Roulet de supprimer la consolidation par le Conseil communal, elle est refusée par la majorité évidente.

Mis au vote du crédit-cadre de CHF 485'000 pour l'assainissement de l'éclairage public, 31 voix pour et 1 voix contre.

6. Divers

Le Président rappelle le règlement d'organisation et l'article 15, qui stipule que l'assemblée communale ne peut liquider définitivement que les objets portés expressément à l'ordre du jour dans la convocation.

Le maire M. Petignat prend la parole concernant le départ de Mme Sophie Golay Gasser, il la remercie au nom du Conseil communal pour le travail fourni, notamment pour le PAL, et son engagement sans faille. Elle a apporté beaucoup à la collectivité par les organisations des marchés, les boîtes à lire, entre autres. Le Parti socialiste – les Verts a désigné Mme Julie Hennin, qui est saluée et qui remplacera Mme Golay Gasser dès le 1^{er} janvier 2022.

Le 24 janvier 2022 est la date retenue pour l'assemblée du budget. Ce dernier s'avère difficile, nous perdons près de 300'000 francs à la péréquation financière.

Dans le cadre du projet de fusion, un café participatif sera mis sur pied afin d'avoir des échanges sur une future commune. Ces échanges se feront entre les gens de la commune, sur inscription le 19 janvier 2022.

Discussion dans les divers

CV fait remarquer que le bus scolaire remonte la rue En Combas avec les enfants qui courent sur le côté de la route, ce qui est dangereux. Le Conseil en prend note.

CV demande pourquoi on indique : commune mixte de Fontenais ?

Réponse est donnée qu'il y a des communes municipales et bourgeoises, une commune mixte a vu le transfert des biens de la paroisse. Ce qui est le cas de Fontenais.

Personne ne souhaitant plus prendre la parole, M. Froidevaux fait remarquer qu'au terme de cette année, ce sont trois membres du Conseil qui ont quitté leur fonction. Il constate que le travail des autorités devient toujours plus compliqué, à ceci s'ajoute un manque de respect de citoyen, cette situation doit nous faire réfléchir à l'avenir.

Il remercie nos autorités, le Maire et les membres du Conseil pour le travail effectué, il adresse ses remerciements également au personnel communal, ainsi qu'à toutes les personnes qui se sont dévouées soit dans les commissions, soit dans la vie des sociétés locales. Le Président souhaite à tous de belles et joyeuses fêtes ainsi qu'une bonne année 2022. Il lève l'assemblée à 22h15.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le président :

Antoine Froidevaux

La secrétaire :

Sylvie Gigon Rotunno